

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Nord**

159, rue Cedar, bureau 403  
Sudbury ON P3E 6A5  
Téléphone : 800 663-6965

## Rapport public initial

**Date d'émission du rapport : 23 octobre 2024**

**Numéro d'inspection :** 2024-1320-0004

**Type d'inspection :**

Incident critique

Suivi

**Titulaire de permis :** Orillia Long Term Care Centre Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Leacock Care Centre, Orillia

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 21 au 23 octobre 2024

L'inspection concernait :

- Une demande liée à l'ordre de conformité n° 001 émis le 2 août 2024 (rapport n° 2024-1320-0003), en vertu du paragraphe 58 (4) du Règl. de l'Ont. 246/22, en rapport avec des comportements réactifs et dont la date d'échéance de mise en conformité était le 30 septembre 2024.
- Deux demandes liées à des allégations de mauvais traitements entre personnes résidentes.
- Une demande liée à une éclosion de maladie.

### Ordres de conformité délivrés antérieurement :

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1320-0003 en vertu du paragraphe 58 (4) du Règl. de l'Ont. 246/22.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Nord**

159, rue Cedar, bureau 403  
Sudbury ON P3E 6A5  
Téléphone : 800 663-6965

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Comportements réactifs
- Prévention des mauvais traitements et de la négligence

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.